



## Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة · 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 · Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants  
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes · Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



**To:** Stockholm Convention Official Contact Points  
Stockholm Convention National Focal Points

**Date:** 3 December 2007

**File:** KI/Annex E

**From:** Donald Cooper  
Executive Secretary  
Secretariat of the Stockholm Convention on  
Persistent Organic Pollutants

**Objet:** Invitation à soumettre au Comité d'étude des polluants organiques  
persistants des informations supplémentaires requises à l'Annexe E de la  
Convention de Stockholm sur les paraffines chlorées à chaînes courtes

La troisième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 19 au 23 novembre 2007 à Genève. Le rapport de la réunion sera disponible sous peu sur le site Web de la Convention  
[http://www.pops.int/documents/meetings/poprc\\_3/meetingdocs/default.htm](http://www.pops.int/documents/meetings/poprc_3/meetingdocs/default.htm).

Le Comité était saisi de projets de descriptif des risques des paraffines chlorées à chaînes courtes (proposés par la Communauté européenne et les États membres qui sont parties à la Convention) dont on propose l'inscription aux Annexes A, B, et/ou C de la Convention.

Conformément au paragraphe 7(a) de l'article 8 de la Convention, le Comité a examiné les projets de descriptif des risques et considéré que les informations à sa disposition n'étaient pas suffisantes pour lui permettre de prendre une décision sur les descriptifs des risques. Il a décidé de reporter sa décision finale à la quatrième réunion du Comité et d'inviter les Parties et les observateurs à soumettre au Secrétariat des informations complémentaires requises à l'Annexe E de la Convention.

Le Comité a institué un groupe de travail ad hoc chargé de réexaminer et d'actualiser le descriptif des risques à la lumière des nouvelles informations soumises par les Parties et les observateurs, en vue de son examen lors de la quatrième réunion.

**Quelles sont les informations requises?**

Vous êtes invité(e) à soumettre les informations requises à l'Annexe E conformément aux indications données dans la présente lettre, notamment en ce qui concerne les informations sur la toxicité et l'écotoxicité. Les propositions initiales concernant les paraffines chlorées à chaînes courtes, l'évaluation de ces propositions et le descriptif des risques soumis à la troisième réunion du Comité sont disponibles sur le site Web de la Convention:  
([http://www.pops.int/documents/meetings/poprc/docs/chem\\_review.htm](http://www.pops.int/documents/meetings/poprc/docs/chem_review.htm)).

/..

### **Comment soumettre les informations?**

Un questionnaire est fourni afin de faciliter la présentation des informations (ci-joint, en anglais, et disponible sur le site [http://www.pops.int/documents/meetings/poprc/req\\_annexE.htm](http://www.pops.int/documents/meetings/poprc/req_annexE.htm) dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies).

Veillez fournir un résumé des informations données dans le questionnaire, ainsi que des références claires et précises pour chacune des sources d'information. Sans indication précise de leur origine, le Comité ne pourra pas faire usage des informations.

Si celles-ci ne se trouvent pas facilement dans le domaine public, vous pourriez éventuellement joindre au questionnaire la source d'où proviennent les informations. Veuillez indiquer clairement sur le questionnaire le nom de la substance chimique. Vous n'êtes pas tenu(e) de remplir toutes les cases du questionnaire. Veuillez noter que la taille des cases s'ajuste suivant la longueur du texte inséré et, par conséquent, il se peut que le questionnaire, une fois rempli, dépasse les quatre pages actuelles. Vous trouverez ci-joint des notes explicatives complémentaires au questionnaire qui ont été préparées par le Comité.

En ce qui concerne la soumission d'informations confidentielles, veuillez noter que des accords provisoires de confidentialité ont été approuvés par le Comité et sont provisoirement disponibles sur le site Web.

Le Comité ayant un programme de travail extrêmement chargé, il serait utile que les informations lui soient communiquées **le plus rapidement possible mais au plus tard avant le 5 février 2008**.

Il serait préférable que les informations soient présentées en anglais pour en faciliter l'utilisation par le Comité. Cependant, les informations fournies dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (arabe, chinois, français, espagnol et russe) peuvent être traduites en vue de leur utilisation par le Comité. Les informations soumises dans des langues autres que l'anglais doivent être envoyées avant le **10 janvier 2008**.

Les informations doivent être communiquées au Secrétariat de la Convention de Stockholm, de préférence par courrier électronique.

Secrétariat de la Convention de Stockholm  
Att: Comité d'étude des POP  
Mme. Fatoumata Keita Ouane  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
11-13 chemin des Anémones  
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse  
Fax: (+41 22) 917 8098  
E-mail: [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int)

Si vous avez des questions concernant cette demande ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité d'étude des polluants organiques persistants sur support papier, n'hésitez pas à contacter Fatoumata Keita Ouane, secrétariat de la Convention de Stockholm (courriel : [fouane@pops.int](mailto:fouane@pops.int) ; téléphone +4122917 81 61).

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Attachement